

FICHE PRATIQUE

ÉLECTIONS EUROPÉENNES DU 9 JUIN 2024

À l'attention des imprimeurs

LA PROPAGANDE POUR LA MISE SOUS PLI (circulaires, bulletins de vote à l'attention des électeurs)

■ Adresse de livraison

Zone industrielle ActiSud — 18 rue Jean Perrin — Bât 1 — 31100 TOULOUSE.
du vendredi 24 mai — 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30
au lundi 27 mai — 8h30 à 12h30 et 13h30 à 18h00

■ Quantité Max.

- Circulaires : **320 903**
- Bulletins de vote : **336 184**

■ Conditionnement

Les documents seront livrés désencartés et non pliés. **Un seul candidat et un seul type de document par palette.**

Pour le conditionnement des circulaires et bulletins pour les électeurs, il est demandé de prendre contact avec la SAS ActiColis en charge de la mise sous pli pour la préfecture du Tarn :

- M. Bruno TEIXEIRA, responsable 06 72 17 85 61 ;
- b.teixeira@sms31.com ;
- une identification par une fiche palette avec le nom du candidat, la quantité totale et l'indication "MISE SOUS PLI TARN".

LA PROPAGANDE POUR LE COLISAGE (Bulletins de vote pour les mairies)

■ Adresse de livraison

Parc des expositions — Zac de la Baute — 81990 LE SEQUESTRE.
du vendredi 24 mai — 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30
au lundi 27 mai — 8h30 à 12h30 et 13h30 à 18h00.

■ Quantité Max.

- Bulletins de vote : **336 184**

■ Conditionnement

Les documents seront livrés désencartés et non pliés. **Un seul candidat par palette.**

Pour le conditionnement des bulletins mairies, il est demandé :

- une mise en carton (si possible) avec des paquets de 500 exemplaires avec un lien de maintien ;
- une mise sur palettes perdues au format 80 x 120 cm directement filmées et cerclées avec cornières ;
- une identification par une fiche palette avec le nom du candidat, la quantité totale et l'indication "COLISAGE TARN".

LES AFFICHES ÉLECTORALES

	Nombre de communes	Nombre d'emplacements d'affichage	Nombre maximal d'affiches format 594 x 841 mm par tour de scrutin	Nombre maximal d'affiches format 297 x 420 mm par tour de scrutin
TARN	314	464	928	928

CONTACTS PRÉFECTURE DU TARN

pref-elections@tarn.gouv.fr

05 63 45 61 35

06 63 45 62 80

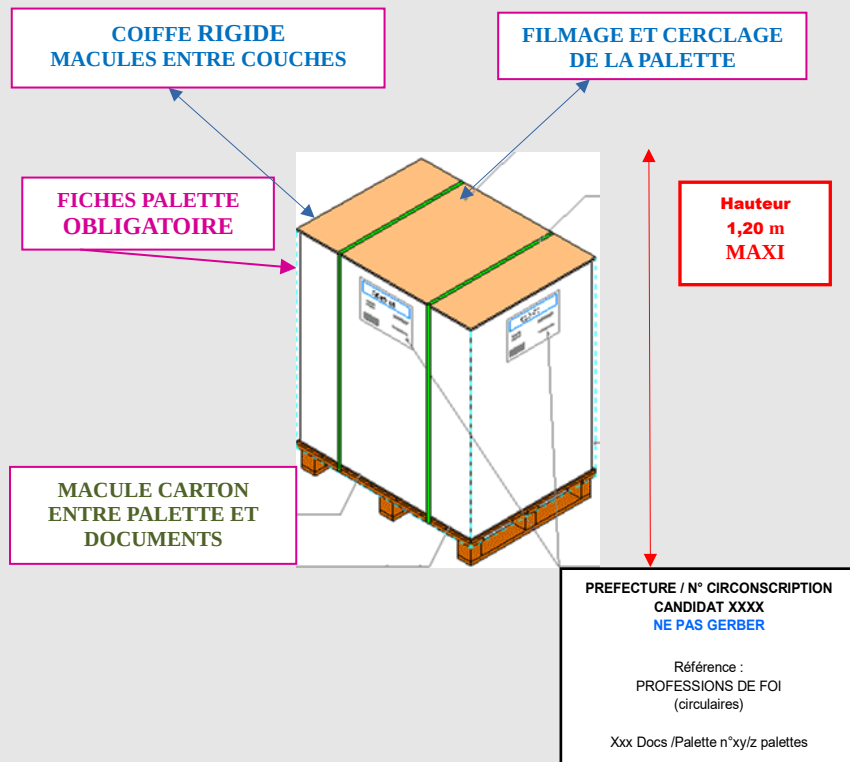
CONDITIONNEMENT DES DOCUMENTS

ÉLÉMENTS DU BON DE LIVRAISON

- Nom du département ou préfecture ET du candidat
- Nombre de palettes
- Quantité de document
- Type de document de palettes (circulaires – bulletins de vote électeurs – bulletins de vote mairies)

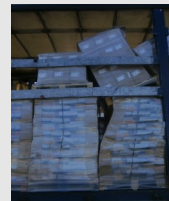
CRITÈRES DE CONDITIONNEMENT

- Palette 80 cm x 120 cm
- **1 seul candidat par palette**
- **1 seul type de document par palette** : circulaires ou bulletins de vote (électeurs) ou bulletins de vote (mairies)
- **Paquets correctement talonnés** sur palettes
- **Mise en cartons des bulletins** sous élastique par paquets de 500 exemplaires uniquement pour l'envoi aux mairies (bureaux de vote)
- Croisement des documents à chaque couche (à minima tous les 5 000 exemplaires) sans film rétractable et sans intercalaire
- Ne pas poser les paquets à même la palette : apposer une macule carton avant la 1ère couche
- Apposer une coiffe rigide sur le dessus des documents palétisés
- **FILMER LA PALETTE + CERCLAGE PLASTIQUE**



NE PAS GERBER LES PALETTES PENDANT LE TRANSPORT

Conseil :
Pour éviter que les transporteurs ne gerbent
d'autres palettes dessus : scotcher un carton
vide –témoin- sur le dessus de la palette



Sites non pourvus de quai de déchargement

Tous les imprimés doivent être accompagnés **OBLIGATOIREMENT** d'un bon de livraison